

Évaluation de la mise en œuvre de l'action de l'AESN en matière de restauration de la continuité écologique

Les 5 grandes recommandations





eau
seine
NORMANDIE



Motivations

- politique RCE engagée dans les années 1980 :
équipement pour la montaison, puis pour la dévalaison, et vers des projets d'effacement
- circulaire du 25 janvier 2010 de mise en œuvre du Plan d'Action pour la Restauration de la Continuité Ecologique (PARCE)
- AESN s'interroge sur son action dans contexte spécifique du BV de la Seine et des Côtiers Normands
- à l'échelle nationale, même questionnement des propriétaires de moulins et de microcentrales sur cette politique



AESN mandate en 2015 les bureaux d'étude AScA, ECOGEA et Epices pour répondre aux questionnements suivants

- l'efficacité écologique, l'efficacité financière, et la cohérence technique des actions conduites
- les effets humains et sociétaux des effacements d'ouvrages
- l'articulation de la politique analysée avec le développement des énergies renouvelables
- la dynamique de mise en œuvre et de montée en puissance de cette politique dans les territoires



Épices
ECOGEA



ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'eau

Agence de l'eau



eau
seine
NORMANDIE

Les principaux résultats

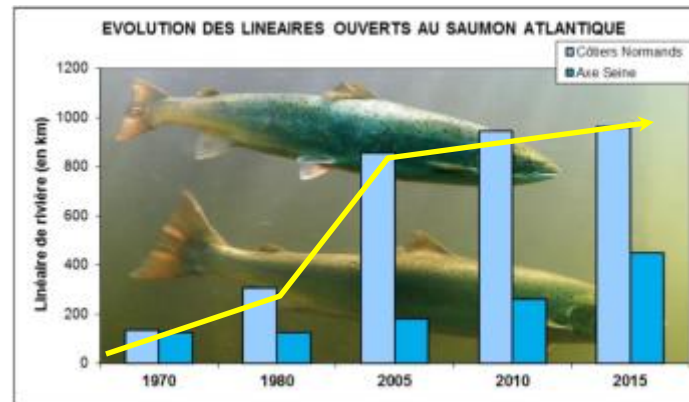
Points forts et points faibles
de la politique analysée

Une efficacité remarquable sur l'arc normand

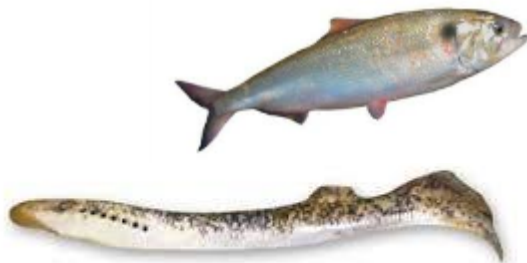
Un gain très significatif en terme de linéaire colonisé

Saumon

1970	→	2015
SAT présent région de l'Avranchais, Vire aval, Arques aval Bresles, TRM Touques aval		Plus de 1500 km de rivières réouvertes. Une colonisation effective : présence de juvéniles sur la quasi totalité des linéaires ouverts sur les côtières Normands



Grande Alose et Lamproie marine

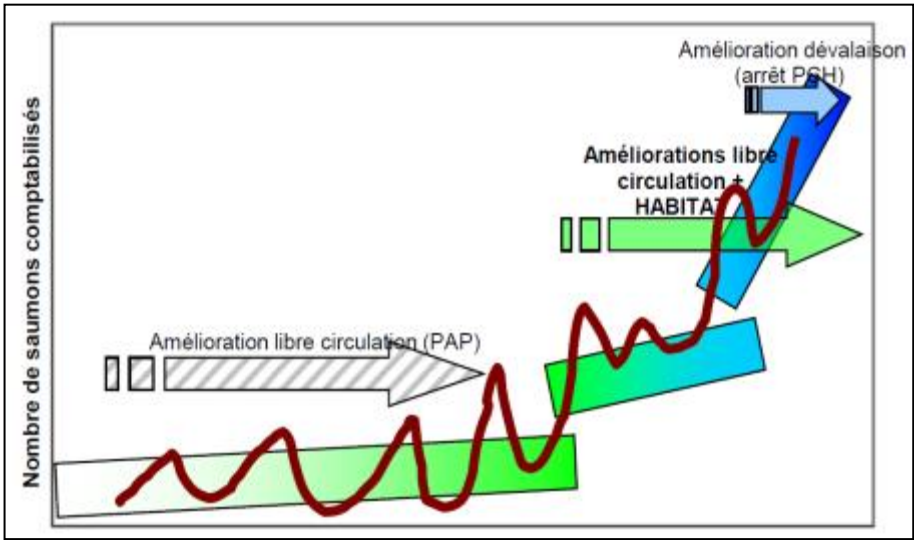


Espèces	Situation avant les programmes d'actions libre circulation-continuité	Situation en 2015
Grande alose	Quelques zones sur les parties aval de la Vire, de la Sélune et de la Sée	240 km
Lamproie marine	Quelques zones sur les parties aval de la Sélune et de la Sée	735 km

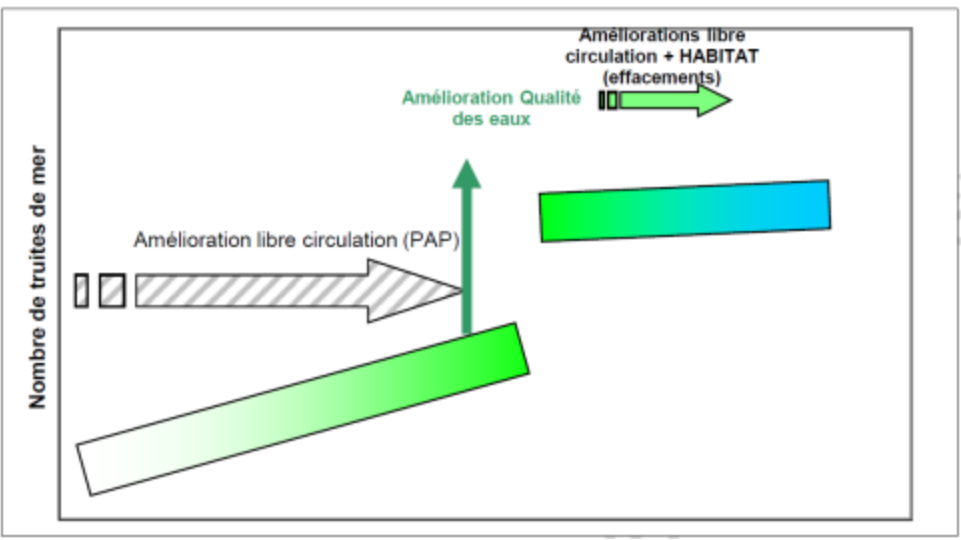
La clé du succès : libre circulation / habitat / qualité eau

Zoom territoriaux Vire-Orne-Touques : situation SAT-TRM

- progression positive des indicateurs avec variabilité inter-annuelle
- effet combiné :
 - libre circulation piscicole (PAP)
 - restauration des habitats lotiques (effacement)
 - arrêts des installations hydroélectriques
 - qualité des eaux



Le Saumon atlantique sur l'Orne



La Truite de mer sur la Touques

Des faiblesses dans le contenu technique de la politique

Le problème de la fonctionnalité des PAP financées

- 46 % fonctionnelles, 33% partiellement, 21% pas du tout
- 30 M€ d'investissement inopérants ou non-optimisé
- **enjeux fort de gestion, d'entretien dans la durée et de moyens de surveillance**

Le problème de la pertinence des PAP financées

- un triptyque « libre circulation / habitats / qualité » à considérer dans tous les cas...
- ...mais dont les composantes n'ont pas la même pondération partout
- **des situations où les PAP ne sont pas pertinentes**
 - **libre circulation = facteur de second rang** pour la conservation des espèces et l'équilibre des peuplements (réalisation des cycles biologiques)
 - **ouvrages transversaux = altération des habitats et de l'hydromorphologie plutôt qu'obstacles à franchir**



eau
seine
NORMANDIE

Des faiblesses dans la lisibilité de la politique

une **approche « opportuniste » nécessaire** pour réussir la montée en puissance dans les territoires...

...mais un **manque de lisibilité** de ce qui fonde les choix sur le terrain

prégnance de **l'agenda réglementaire**,
d'où une **critique centrale des « opposants »** : politique « arbitraire »,
« technocratique »

Le choix de financer ou non les PAP au cœur de cet enjeu de lisibilité

- une forte sélectivité indispensable (pertinence, aller au-delà de la seule libre-circulation, fonctionnalité de long terme)
- une notion d'ouvrage « structurant » contestée et diversement appliquée



eau
seine
NORMANDIE

2 axes de recommandations

Un même objectif général : mieux asseoir le bien fondé de cette politique

Les 2 axes de recommandations



AXE 1

Sur la doctrine et pratiques de hiérarchisation des dossiers en matière de traitement des ouvrages

→ *clarifier la justification de cette politique en explicitant la cohérence entre finalités et moyen mis en œuvre*



AXE 2

Sur l'ancrage territorial de cette politique

→ *renforcer la légitimité de cette politique en référence à ce qu'elle peut offrir aux territoires concernés*

Rec. n°1 : Formaliser deux approches distinctes de traitement des ouvrages

Cas des ouvrages sur cours d'eau à forts enjeux de libre circulation

Rec. n°2 : la PAP peut constituer une solution pertinente et donc finançable à condition d'être très sélectif

Justification de la forte sélectivité

- moindre pertinence écologique des PAP par rapport à l'effacement
- souci d'efficacité de la dépense publique

Leviers de sélectivité indissociables les uns des autres :

- 1- ne pas financer les PAP si taux d'étagement > 30% (objectif SDAGE)
- 2- ailleurs, financer les PAP uniquement si « ouvrage structurant »
- 3- baisser fortement le taux d'aide de l'AESN pour les PAP (25 ou 30%)

Conditionnement des aides : convention d'entretien avec une collectivité publique pour les ouvrages privés

Cas des ouvrages sur cours d'eau sans forts enjeux de libre circulation

Rec. n°3 : l'effacement est la seule solution finançable : cesser de financer les PAP

Cas particuliers

- si l'ouvrage ne constitue pas un enjeu significatif pour l'habitat et l'hydromorphologie aucune action n'a à être promue et financée : pas d'aides aux effacements ni aux PAP
- ceci s'applique aux ouvrages « structurants »

Approche stratégique à développer

Apprécier l'importance des ouvrages en tant que source d'altération hydromorphologique, dans le cadre d'une **stratégie explicite de restauration plus large, à l'échelle d'un BV** ou à minima d'un tronçon de cours d'eau écologiquement et/ou hydromorphologiquement homogène.

AXE
2

Ancrage territorial de la politique RCE

« Faire valoir une offre de services pour les territoires »

Recommandation n°4 : à l'échelle d'un bassin versant, concevoir la stratégie de restauration en optimisant sa pertinence territoriale

- *nourrir d'un volet territorial les stratégies locales de restauration*
- *valoriser les finalités écologiques poursuivies en tant qu'offres de services pour le territoire concerné (croisement entre analyse écologique et analyse socioéconomique du territoire pour concevoir la stratégie)*
- *chantier d'ampleur et de long terme, à déployer localement dans les bassins versants*

**AXE
2**

Ancrage territorial de la politique RCE

« Faire valoir une offre de services pour les territoires »

Recommandation n°5 : à l'échelle du site, soigner l'insertion territoriale des opérations conduites



En amont des opérations et de leur conception

- continuer de s'efforcer à rassurer
- approcher le degré et la nature de l'appropriation sociale des sites
- développer les simulation paysagères et y intégrer la dimension sonore



Sur les sites restaurés accessibles ou visibles par le public

- procéder à une gestion différenciée des sites pour concilier naturalité / praticabilité / accessibilité
- développer une communication s'appuyant sur le sensible pour donner et expliquer le « bon fonctionnement »
- aux côtés des mesures connexes à l'effacement, proposer des mesures permettant de révéler les bénéfices des opérations attendues



Quel travail demandé à la COMITER BN ?

François LAMY, Chargé d'études spécialisé à la Direction de la Connaissance et de l'Appui Technique

- COMITER des Bocages Normands mandatée par la Directrice Générale pour proposer des modalités d'aides au Comité de Bassin concernant la RCE dans le cadre de l'élaboration du 11^{ème} programme d'intervention de l'AESN
- Propositions présentées par Paul CHANDELIER au Comité de Bassin du 5 octobre prochain



Échanges - Discussion

